

Droit des réfugiés

Date du compte :

[JJ-MM-AAAA]

Date de la demande :

[JJ-MM-AAAA]

1. Renseignements sur le demandeur

Nom :

N° d'avocat :

Téléphone :

Télec :

Courriel :

2. Renseignements sur le client

Nom du client :

N° de certificat :

Nom des coaccusés ou
autres parties :

3. Détails requis

**Genre de
demande :**

Nouvelle demande

Demande rétroactive

S'il s'agit d'une *demande rétroactive* pour un compte déjà réglé, entrez le numéro du compte ci-dessous. Envoyez votre demande au moyen de la fonction de soumission de document d'*Aide juridique en ligne* ou de LAOiFax.

Numéro du compte à
AJO :

Autorisations : Avez-vous demandé toutes les autorisations nécessaires auprès du bureau de district? Oui Non
(Dans la négative, veuillez le faire avant de présenter vos comptes et de demander une augmentation discrétionnaire)

Circonstances : Le tarif de l'aide juridique correspond aux honoraires habituellement payés dans le secteur privé par un client dont les moyens sont modestes. À moins de **circonstances exceptionnelles**, ces honoraires s'appliquent à tous les services d'aide juridique. Si vous avez dépassé le nombre maximal d'heures prévu au tarif et que vous souhaitez qu'Aide juridique Ontario exerce son pouvoir discrétionnaire pour payer votre compte, veuillez décrire les circonstances exceptionnelles justifiant ce dépassement.

Résultats obtenus

Demande d'asile accordée - Taux de succès devant la CISR de 20% ou moins

Complexité :

Expulsion
Citoyenneté de plusieurs pays
Nouveau type de demandes (par ex., transgenre)
Intervention ministérielle

Autres facteurs réglementaires :

Contribution financière du client ou d'autres personnes
Nombre réaliste d'heures que l'avocat a réservées en vue d'un long procès et qu'il n'a pas comblées d'une autre façon.

Facteurs pertinents :

Personne mineure
Violence familiale
Santé mentale
Analphabétisme
Témoin expert

4. Détails de l'affaire

Veillez fournir les détails de l'affaire et les circonstances de fait qui démontrent la présence des facteurs spécifiques indiqués ci-dessus et sur lesquels se fonde votre demande. Veillez joindre les documents à l'appui de votre demande d'augmentation discrétionnaire.

Remarque : Si le certificat autorise une lettre d'opinion, veuillez la joindre à cette demande.

Remarque :

C'est à l'avocat que revient la responsabilité de prouver la présence de circonstances exceptionnelles. Ce qui signifie qu'AJO ne peut verser un paiement discrétionnaire que lorsque l'avocat a établi que l'affaire présente des circonstances exceptionnelles qui justifient une argumentation des honoraires. Par exemple, lorsque l'avocat déclare que le client a des besoins spéciaux, il devra décrire, en ou deux paragraphes, quelle est l'incidence des besoins spéciaux sur l'instance et pourquoi ces besoins spéciaux demandent que l'avocat passe plus de temps à cette affaire.

5. Demande d'exception du directeur général

Autres facteurs absents des critères énoncés ci-dessus?

Oui

Non

Expliquez dans le champ ci-dessous:

Remarque : Cette demande est rarement présentée et ne peut l'être que dans des circonstances exceptionnelles où l'avocat peut clairement démontrer que la situation satisfait au critère de circonstances exceptionnelles.

Remarque :

Lorsque la demande d'augmentation discrétionnaire est fondée sur des facteurs qui ne sont pas déjà compris dans les lignes directrices, le directeur général du district a le pouvoir de déterminer si elle satisfait aux critères de circonstances exceptionnelles et si une augmentation discrétionnaire pourrait être considérée. Cependant, les avocats devraient limiter le nombre de demandes d'exception du directeur général à de rares cas exceptionnels comme la préparation d'observations sur des questions à certifier devant la Cour fédérale.

Pour de plus amples renseignements sur les demandes d'augmentation discrétionnaire, consultez le chapitre 2 du *Manuel du tarif et de la facturation*.

Si vous avez besoin d'aide pour remplir ce formulaire, contactez le Centre d'aide aux avocats sans frais au 1 866 979-9934.

Veillez joindre le formulaire, dûment rempli à votre compte en ligne.

Les renseignements personnels figurant dans ce formulaire sont recueillis en vertu de l'article 84 de la *Loi sur les services d'aide juridique* et seront utilisés pour l'administration générale des paiements aux avocats, y compris la gestion des causes, l'application des honoraires forfaitaires et du tarif, les augmentations discrétionnaires, les examens, les demandes d'autorisation de débours, les demandes de paiement accéléré, la facturation tardive, la limite de facturation annuelle et les recouvrements. En outre, ils seront utilisés pour la gestion des listes d'avocats, y compris les enquêtes et le retrait temporaire ou permanent de la liste d'avocats. Les questions à ce sujet doivent être adressées à la coordonnatrice de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée, 40, rue Dundas Ouest, bureau 200, Toronto (Ontario) M5G 2H1, au 416 979-1446 ou au 1 800 668-8258.

Enregistrer

Imprimer

Réinitialiser